



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

recherche

Question écrite n° 20846

## Texte de la question

M. Olivier Véran alerte Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la précarité de la situation des personnels de recherche clinique en France. Bien que l'importance de l'implication des personnels recherche ait été soulignée à plusieurs reprises et que ces professions soient inscrites au répertoire des métiers de la fonction publique hospitalière, les personnels de recherche clinique ne disposent toujours pas d'un réel statut au sein de la fonction publique hospitalière : les contrats sont précaires et la grande majorité du personnel de recherche est embauchée en tant que contractuel et il faut attendre généralement 6 années d'exercice pour espérer obtenir un CDI ; il n'existe pas, à ce jour, de grille de salaires spécifique à la profession d'ARC ou TEC et on observe une grande disparité des salaires suivant les territoires suivant le mode de financement de ces postes : agences sanitaires et scientifiques de l'État, associations de médecins ou crédit formation de certains laboratoires. La situation s'est même aggravée avec la baisse des financements des laboratoires mettant en péril le financement de ces postes et par voie de conséquence l'organisation de la recherche publique de santé à l'hôpital. Aussi, il lui demande si une réflexion au niveau national peut être menée pour sécuriser cette profession et donner aux personnels de recherche clinique de l'hôpital public la reconnaissance qu'ils méritent.

## Données clés

**Auteur :** [M. Olivier Véran](#)

**Circonscription :** Isère (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 20846

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** Enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** Affaires sociales, santé et droits des femmes

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [12 mars 2013](#), page 2731

**Question retirée le :** 14 avril 2015 (Fin de mandat)